

AUVERGNE > CLERMONT-FERRAND 12/01/16 - 18H34

## Le meurtre du petit Yanis devant les assises : l'affaire en huit dates



A Parent, dans le Puy-de-Dôme, des gendarmes ont ratissé le secteur dans lequel Stéphane Vernier se serait caché. - GORCE Jean-Louis

Il avait avoué avoir étouffé son fils car il ne supportait plus de vivre séparé de lui. Accusé du meurtre de son enfant de 3 ans, Stéphane Vernier doit être jugé durant trois jours à partir du mercredi 13 janvier par la cour d'assises du Puy-de-Dôme. Yanis avait été retrouvé mort par sa mère, le 15 février 2014, à Longues, près de Vic-le-Comte. Retour sur ce fait divers qui avait suscité une vague d'émotion, dans le Puy-de-Dôme et au-delà.

Un enfant de 3 ans retrouvé mort au domicile de son père qui en avait la garde ce jour-là. Un père qui disparaît dans la foulée sur un vélo retrouvé peu après par les gendarmes. Un père qui, interpellé trois jours après, avoue avoir serré son enfant dans ses bras jusqu'à l'étouffer... Quelques dates pour mieux cerner l'affaire du petit Yanis.

Samedi 15 février 2014 :  
l'enfant retrouvé mort, le père disparaît



Le drame s'est noué dans un pavillon du lotissement de Varennes, à Longues, un village de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).

Un enfant de 3 ans a été retrouvé mort dans un pavillon du quartier de Varennes, à Longues, un village de Vic-le-Comte situé au sud de Clermont-Ferrand. Le père, Stéphane Vernier, avait la garde du petit ce jour-là. Il est parti à vélo au moment où son ex-compagne est arrivée pour récupérer son fils. Surprise par cette attitude, la jeune femme est entrée dans la maison et a découvert son enfant inanimé. Les secours ont tenté, en vain, de le réanimer. L'enquête est confiée aux gendarmes de la brigade de recherches de Clermont-Ferrand. Que s'est-il passé ? Mort naturelle, accident domestique, meurtre ? Aucune hypothèse n'est privilégiée à ce stade des investigations. Selon le parquet de Clermont-Ferrand, "il n'y a pas de traces de coups".

Dimanche 16 février 2014 :  
le vélo du père retrouvé au bord de l'Allier

Dès le samedi soir, les gendarmes ont mis en place un important dispositif de recherches pour retrouver le père. Dimanche matin, une vingtaine de gendarmes de toute la compagnie de Clermont-Ferrand, appuyée de deux motard de Thiers et l'hélicoptère de la Sécurité civile, Dragon 63, quadrille le secteur de Longues. Vers 11 heures, le vélo du père, rouge avec une selle blanche, est retrouvé sur les bords de l'Allier. La brigade canine de Clermont-Ferrand est appelée en renfort.

Lundi 17 février 2014 :  
l'autopsie ne révèle pas de traces de violences

L'autopsie pratiquée à l'institut médico-légal sur le corps du petit garçon de 3 ans n'a révélé aucun stigmate de violences. Ni fracture, ni hémorragie, ni strangulation : l'examen n'a mis en lumière aucun élément accréditant la piste criminelle. Le procureur de la République, Pierre Sennès, a indiqué que Yanis souffrait de "gros problèmes respiratoires". Il souffrait d'une forme aiguë d'asthme ayant déjà entraîné plusieurs hospitalisations. Ces soucis de santé ont-ils pu provoquer le décès de l'enfant, découvert, sans blessure apparente, étendu sur le lit de sa chambre ? Cette piste ne semble pas écartée. Des analyses complémentaires ont été ordonnées pour détecter un éventuel empoisonnement.

Les enquêteurs toujours à pied d'oeuvre : le père introuvable



Le vélo de Stéphane Vernier est retrouvé, dès le dimanche matin, sur les bords de l'Allier. Dans un premier temps, tout laissait penser qu'il s'était jeté par désespoir dans les eaux tumultueuses.

Ce lundi 17 février 2014, les gendarmes poursuivent leurs recherches. Quatre techniciens en identification criminelle ont passé au crible le pavillon dans lequel le corps a été retrouvé samedi, vers 18 heures. Dans le même temps, les militaires de la brigade de recherches de Clermont-Ferrand, épaulés par des effectifs locaux et un hélicoptère venu d'Egletons, ont ratissé les alentours pour retrouver le père. Cet homme âgé de 40 ans avait la garde de l'enfant toute la journée du samedi. Son vélo a été retrouvé sur les bords de l'Allier. L'hypothèse d'un suicide est envisagée. Des plongeurs doivent sonder la rivière à la recherche d'un éventuel cadavre.

Un homme fragile déjà condamné aux assises en 2002

L'enquête avance et permet d'en savoir un peu plus sur ce père disparu. Les voisins de Stéphane Vernier parlent tous d'un "homme très discret". Il vivait seul dans la maison mitoyenne de son frère et travaillait depuis deux ans comme plongeur dans un restaurant de Longues. "Très calme, très sympa", témoigne son employeur qui avait tout de même constaté "un changement de comportement" depuis quelques semaines. "Visiblement, il avait des soucis, il était fragile".

Le parcours de cet homme avait déjà été émaillé d'un choc majeur : en décembre 2002, il avait été condamné à six ans de réclusion par la cour d'assises du Puy-de-Dôme pour "violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Dix-huit mois plus tôt, lors d'une soirée arrosée dans un camping de Pont-du-Château, il avait frappé, et tué, un homme de 40 ans. Son avocat de l'époque, Me Canis, avait alors parlé d'un homme "embarqué dans une tragédie qu'il l'a dépassé".

Mardi 18 février 2014 :  
le père interpellé près de Grenoble

En fuite depuis deux jours, le père de Yanis est arrêté aux environs de 1 heure du matin lors d'un contrôle de routine effectué par les gendarmes, à Brignoud, au nord de Grenoble. Stéphane V. est au volant d'un imposant 4 X 4 immatriculé dans le Puy-de-Dôme. Il décline une première identité mais n'a aucun papier sur lui. Après vérification, les militaires s'aperçoivent que l'engin a été dérobé quelques heures plus tôt, à Parent, près de Longues, 320 kilomètres plus loin. Le quadragénaire est conduit en pleine nuit à la caserne locale. Le fichier automatisé des empreintes digitales, dans lequel il est enregistré depuis sa condamnation aux assises en 2002, révèle sa véritable identité. Les enquêteurs auvergnats se rendent sur place. Stéphane Vernier a-t-il paniqué en découvrant le cadavre de son fils, ou a-t-il fui parce qu'il avait quelque chose à se reprocher ? Ses explications sont très attendues.

Mercredi 19 février 2014 :  
le père avoue avoir étouffé son fils

Le père de Yanis est passé aux aveux pendant sa garde à vue. Il affirme avoir étouffé son fils de 3 ans. Aux gendarmes isérois, il raconte avoir "pris l'enfant dans ses bras", l'avoir "serré en posant la main sur la bouche et sur le nez pour lui couper la respiration". Pour le procureur de la République, Pierre Sennès, les raisons du passage à l'acte "restent encore très floues et confuses. Il est difficile de comprendre son processus psychologique".

Me Jean-François Canis, l'avocat de Stéphane Vernier, explique qu'il a agi "dans un moment de désespoir". Le procureur de la République, Pierre Sennès, parle d'une "action volontaire pour donner la mort".

Devant les enquêteurs, le quadragénaire, dépressif, avance plusieurs fois la même explication : "Je voulais garder Yanis pour moi. Je voulais qu'on parte ensemble. Je ne voulais pas qu'on soit séparé". Les graves problèmes respiratoires dont souffrait le garçonnet "ont sans doute accéléré le processus mortel".

Quand il s'est rendu compte de son geste, Stéphane Vernier a expliqué s'être porté "trois coups" au niveau du thorax avec un couteau de cuisine. "Il a voulu se donner la mort", soutient son avocat Me Jean-François Canis. "Il ne supportait plus la séparation avec son fils et voulait rester avec lui d'une manière ou d'une autre. C'est un geste inexplicable et inexpiqué, commis dans un moment de désespoir".

Mis en examen pour homicide volontaire



Suite aux aveux de Stéphane Vernier, les gendarmes ont ratissé le secteur de Parent où l'accusé se serait réfugié pendant ces deux jours d'errance avant de voler un pick-up et d'entamer une cavale vers l'est.

L'homme traversait un épisode dépressif sévère. Il avait déjà tenté de mettre fin à ses jours en décembre 2013 et multipliait les absences depuis quelques semaines sur son lieu de travail.

Le mercredi 19 février, Stéphane Vernier a été mis en examen pour "homicide volontaire sur mineur de moins de 15 ans" et placé en détention. Ayant déjà été condamné en 2002 pour meurtre, il se trouve en état de récidive légale et risque la perpétuité.

Mardi 24 juin 2014 :

deux mois ferme pour le père de Yanis

Mis en examen pour le meurtre de son fils, Stéphane Vernier a été jugé par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand pour des délits connexes au crime qui lui sont reprochés. A savoir, le vol d'un pick-up à bord duquel il avait pris la fuite, le 17 février, à Parent (Puy-de-Dôme) ; la conduite de cette même voiture malgré l'annulation du permis et la fourniture d'une identité imaginaire lors de son interpellation, le lendemain, dans l'Isère. Le tribunal l'a condamné à deux mois de prison ferme assortis d'une amende de 100 euros. L'audience terminée, Stéphane Vernier a rejoint l'unité psychiatrique de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas où il est incarcéré.

15 avril 2014 :

la mère de Yanis sort de son silence



Stéphanie Dhédin, la mère de Yanis, évoque cette douleur qui la ronge.

"Je ne peux pas accepter ce qui est arrivé".

Elle réapprend à vivre sans lui, sans son fils de 3 ans. Deux mois après la mort de son enfant, Stéphanie Dhédin, partagée entre tristesse et colère, accepte de témoigner. Selon elle, son ancien compagnon "a abusé de la faiblesse et de la maladie de son enfant pour le faire disparaître". "Je veux savoir pourquoi il a fait cela. J'attends une bonne justice (...). Je ne pardonnerai pas. Le demi-frère de Yanis va avoir 8 ans. Je me lève tous les jours pour lui et parce que je veux honorer la mémoire de mon enfant. Je n'ai que deux mots à la bouche : vérité et justice".

Vendredi 7 novembre 2014 :

reconstitution

Magistrats, avocats et gendarmes de la brigade de recherches de Clermont-Ferrand et de la communauté de Veyre-Monton en charge de l'enquête ont déroulé la chronologie des faits. Une reconstitution organisée dans le cadre de l'information judiciaire sur le décès de Yanis retrouvé mort, en février 2014, dans la maison de son père.